



Compte rendu de la CAPD du 12 mars 2020

Etaient présent.es :

- Pour l'administration : Mme Fumey, Mme Gacon, Mme Baumann, Mme Viaud, M Roux, M Faivre, Mme Roux puis en cours de séance, M Tamène
- pour le SNUIPP : Séverine RIVIER, Patricia GANNEVAL et Mallorie COUSSON.
- Pour le SE : Cécile Monamy, Sophie Galley, Laurence Bermond

Excusé.es : Yannick Blanchard, Lionel Meteau, Nadine Hermann

Secrétaire de séance : Mallorie COUSSON

Déclaration préalable SNUipp-FSU

Déclaration préalable du SE-UNSA.

1) Approbation CR

Les comptes-rendus sont en cours de finalisation. Ils seront sûrement terminés la semaine prochaine. Ils seront transmis au secrétaire de séance pour validation à la prochaine CAPD (celle de l'avancement / changement de grade en juin).

SE-UNSA : Le Se-UNSA trouve dommage qu'il y ait autant de retard.

2) Règlement intérieur CAPD

C'est une actualisation du précédent règlement intérieur. Il est repris sans grand changement significatif.

Article 1 et 2 : remarques sur la composition de la CAPD

Article 7-6 : nouveauté sur les questions diverses

Article 15 : rappel de la réglementation et de l'avis consultatif de la CAPD

Article 20 : explicitation de la formation restreinte lors de la CAPD classe exceptionnelle et hors classe.

Article 21 et 25 : réglementation

Le reste est sans changement

SNUipp-FSU 39 : les CAPD se tiennent les matins. Cela pose un problème de remplacement des commissaires paritaires. Cela nécessite deux demi-journées pour préparer et siéger. Cela rend les remplacements difficiles et multiplie les déplacements. Nous demandons à ce que les CAPD se tiennent l'après-midi pour pouvoir les préparer le matin et n'avoir qu'une seule journée de remplacement.

3) Liste d'aptitude des directeurs d'école de deux classes et plus

Sur 29 candidatures

- 27 avis favorables
- 2 avis défavorables

Les collègues qui le veulent, peuvent prendre contact avec les IEN pour réexpliquer les avis et avoir des informations pour l'année prochaine.

Le SNUipp 39 rappelle son opposition à la liste d'aptitude. Tous les collègues sont capables d'être directeur.rice si ils sont correctement formés.

4) Avancement accéléré d'échelon / PPCR

Cette année, les enseignants en disponibilité peuvent voir leurs heures effectuées hors éducation nationales prises en compte dans leur avancement (décret du 27 mars 2019). Tous les agents ont été contactés pour information.

Il en est de même pour les disponibilités pour enfant de moins de 8 ans. Il y aura avancement automatique. On attend les décrets.

Les agents en disponibilité qui ont fait valoir leurs droits (à l'avancement) auprès des services et qui ne sont pas dans le tableau d'avancement maintenant gardent ces droits pour les années suivantes.

Etude de l'avancement

Le SNUipp-FSU 39 rappelle son opposition à l'avancement accéléré et rappelle son mandat d'avancement de carrière déconnecté de l'évaluation et d'avancée au rythme le plus rapide pour tous qui permette d'atteindre l'indice 1000 à la fin de la carrière.

Passage échelon 7 :

Nombre de promouvables : 30

Nombre de promus : 9

Excellent : 2 agents promus

Très satisfaisant : 14 agents (7 agents promus, départage à l'ancienneté et la date de naissance)

Satisfaisant : 14 agents

Passage échelon 9 :

Nombre de promouvables : 55

Nombre de promus : 16

Excellent : 8 agents promus

Très satisfaisant : 26 agents (8 agents promus, départage à l'ancienneté)

Satisfaisant : 21 agents

5) Questions diverses :

Remplacements / conditions de travail des TR :

-Nombre de jours non remplacés : Globalement, la situation était très compliquée à la rentrée de

janvier dans toutes les circonscriptions.

-Les situations de non-remplacement sur des temps longs ont eu lieu « seulement » sur les dispositifs ASH (ULIS Pointelin, ULIS collège de Bletterans, CLEX Bastié)

-Pour palier à cette difficulté, l'administration a annulé la formation continue départementale jusqu'au 29 mars. Cela permettra selon eux de mettre les TR sur les classes prioritairement et faire face à la pandémie qui arrive.

-En ce qui concerne les animations pédagogiques c'est le nombre de participants et non les problèmes de remplacements qui ont justifié l'annulation.

Mme Viaud présente les indicateurs du premier trimestre.

Le taux d'absence des enseignants 9,81 % (pas de données de l'année dernière pour comparaison)

Taux d'absence des TR : 15, 56 %

Taux efficacité devant élève : 87, 92 % Pour mémoire n-1 : 90, 4 %

Une explication avancée par l'administration est que les TR sont beaucoup en congés longs, congés maternité.

Le SNUipp-FSU 39 : Ces indicateurs questionnent. Nous rappelons que les conditions de travail impactent nos collègues et peuvent expliquer les congés, les demandes de temps partiel...

Dans le même temps, il ya 1 demande de renoncement sur un poste de TR sur Lons Nord. C'est la première fois que cela arrive.

SNUipp-FSU 39 : Les TR sont également épuisés par les kilomètres.

SE-UNSA se demande pourquoi le département n'a pas eu recours à la liste complémentaire ?

Réponse administration : C'est une décision au niveau académique et non départemental. Le département, lui, a choisi de ne pas avoir recours aux contractuels cette année. La balance postes/personnes était à l'équilibre en début d'année mais il y a eu beaucoup de congés parentaux cette année, ce qui a placé le département en déficit.

De plus, les temps partiels thérapeutiques sont en forte augmentation. Cela a un impact sur les TR. La population est vieillissante et très féminine chez les agents jurassiens.

SE-UNSA : « Est-ce que ça remonte au ministère ? Est-ce que les données d'une population vieillissante peuvent rentrer en ligne de compte pour avoir des postes à la carte scolaire ? »

Réponse IA : Non, le P/E (Professeur par élèves) ne prend pas en compte l'âge des agents.

Démissions, disponibilités, détachement :

Les campagnes sont en cours (date limite de retour des dossiers fixée au 15 mars)

Pour l'instant :

-11 détachements dont 6 pour le second degré (5 en mathématiques)

-1 démission avérée (déjà en dispo)

-2 nouvelles demandes de disponibilité.

Attention, toutes les convenances personnelles ne seront pas reconduites ni accordées, comme il y a deux ans.

L'administration souligne que les collègues peuvent appeler pour échanger.

Les ruptures conventionnelles :

Il y a beaucoup de demandes de renseignements mais seulement deux demandes reçues.

Ce nouveau droit est ouvert depuis 2020 mais le modèle de convention qui permet de formaliser la rupture conventionnelle est arrivé seulement le 9 février. Par contre, il n'y a pas d'éléments budgétaires. Cela implique que l'administration ne peut donner suite aux ruptures conventionnelles tant que les questions budgétaires ne sont pas éclaircies.

Temps partiels :

Pas une vue assez précise pour l'instant du nombre de demandes. Peu de changement de doctrine par rapport à l'an passé mais dépendra du nombre de demandes. A priori les temps partiels sur autorisation seront acceptés.

CPF et congé de formation professionnel :

Quelques demandes reçues. Pas encore à la hauteur des appels pour renseignements. La plupart du temps les demandes ne portent pas sur des formations professionnalisantes mais beaucoup sur de la réorientation professionnelle hors éducation nationale.

Pour le CPF, il n'y a pas eu de campagne. Pour l'instant il n'y a pas de crédit donc pas d'accord. Il y aura une information à tous lorsque l'enveloppe sera budgétisée.

PDMQDC : L'année dernière, des stages de formation étaient organisés. Mais pas cette année. Les collègues se questionnent sur leur devenir.

Le temps programmé en janvier pour les rencontres PDMQDC et directeurs a été annulé à cause du manque de TR. Il y en avait un autre prévu en mars qui sera annulé tout autant. Si les collègues sont inquiets, ils peuvent contacter leur inspecteur.

IA : Il n'y a pas de cynisme de la part de l'administration, il n'y a pas de démantèlement programmé pour l'instant.

Les postes de maitre E

Les 3 postes qui étaient gelés cette année reviennent dans le pot commun.

Calendrier des instances à venir :

mouvement :

Le SNUipp-FSU se questionne sur les dates d'ouverture du serveur. Sera-t-il sur le temps des vacances ?

Réponse de l'administration : C'est en réflexion. Les autres départements feront comme ça. L'allongement du temps de recours sur les barèmes (issu des LDG) passe à 8 jours ce qui augmente la durée du mouvement.

Deux hypothèses sont étudiées :

- Ouverture le 4 mai pour 2 semaines.

- Ouverture 27 avril et fermeture le 10 mai au soir.

La circulaire est en cours de réflexion. Elle sera publiée en avril.

Postes ASH

Il y aura pré-mouvement ASH ouvert au premier et au second degré. A l'issue de ce pré mouvement, les postes restés vacants seront donnés au mouvement. Si il reste des postes, il y aura une circulaire pour ceux qui veulent tenter l'ASH par délégation et enfin les T3, T4 et T5 seront envoyés à titre provisoire.